



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des services de l'Environnement
Service Etudes et Réalisations

DEC2023-17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 14 FEV. 2023

et publication ou notification le : 15 FEV. 2023

DECISION DU MAIRE

Objet : Sollicitation de subvention pour le plan 5000 arbres
Plantation automne 2023 / printemps 2024

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant le projet de planter 5000 arbres sur le mandat 2020-2026 sur le territoire de la ville de Nanterre,

Considérant qu'il convient de rechercher des financements extérieurs pour le programme d'investissement susmentionné,

Considérant les différents dispositifs d'aides des organismes de financement,

DECIDE

Article 1 : De solliciter tout organisme de financement, afin de trouver les aides en investissements nécessaires au projet du plan 5000 arbres.

Article 2 : D'inscrire les crédits afférents en recettes de la section d'investissement du budget principal de la Ville de Nanterre.

Nanterre, le 14 FEV. 2023



Patrick Jarry

Maire de Nanterre